



Paris, 6 septembre 2011

Destinataires : Mesdames et Messieurs
les Présidents de Club

OBJET : CHAMPIONNATS DE PARIS INTERCLUBS PAR EQUIPES
CATEGORIES : DAMES ET MESSIEURS 45 ,55 et 65 M
(Phase préliminaire des Championnats de France 2012 correspondants)

A l'attention des Responsables des Equipes

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous prions de trouver ci-joint l'ensemble **des Championnats de Paris Interclubs par Equipes 45, 55 Dames et Messieurs et 65 M**. Vous y trouverez la position de votre (vos) équipe (s).

Les Règlements et Dispositions Spécifiques qui s'y rapportent, sont disponibles sur le site de la Ligue nous y ajoutons quelques remarques :

- Tous ces championnats sont recomposés à chaque saison sportive par la Commission en fonction de différents critères :
 - Poids des équipes, résultats de l'année précédente, importance des engagements, nombre de qualifiés en championnat de France ; harmonisation catégorielle de l'ensemble sans montées ou descentes automatiques.
- Nous insistons sur le respect du calendrier. Les reports seront acceptés si les rencontres en cause sont disputées avant la fin des 5 premiers tours (w.o. au-delà). Les jours « butoirs » sont précisément : le samedi 14 h 00 pour les Dames et le Dimanche 9 h 00 pour les Messieurs. Vous pouvez néanmoins avancer cette date, si besoin est, et en accord avec l'équipe adverse.
- En phase régionale Division Pré Nationale un club qui devrait déclarer forfait lors de la phase finale ne pourra être qualifié pour l'accession au championnat de France.
- En outre la FFT a décidé d'appliquer l'art. 109 des RS/FFT
« Le club déclarant forfait lors d'une rencontre de Championnat de France à élimination directe perd sa qualification éventuelle à la montée l'année suivante quels que soient ses résultats en phase Régionale.

Rappelons les termes de l'art. 142 concernant l'arbitrage des divisions qualificatives à la phase Nationale ; un JAE 2 minimum, de préférence « neutre » (n'appartenant pas aux 2 clubs présents) désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage ainsi que pour la phase Nationale + arbitres pour chacune des parties.

Date limite pour la qualification aux championnats de France par équipes : 31 octobre.

Calendrier des Championnats de France Interclubs

- 45/55 : Dimanche 22 et 29 janvier, 12 et 26 février, 4 mars 2012 ;

- 65 : Jeudi 19 et 26 janvier, 16 et 23 février, 1^{er} mars 2012 ;

Finales des championnats de France des 45/55/65 M le 10 mars 2012 (sites à désigner).

Nous vous adressons donc :

- les Championnats précités avec leur calendrier et ordre des rencontres selon les Poules.

- la liste des Responsables d'Equipes

- le règlement additif (nous attirons votre attention sur la page ci-jointe)

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,

ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCHES

Vous devez maintenant saisir les résultats des rencontres de poules sur le site de la Ligue – Gestion Sportive – Seniors Plus – Championnat de Paris 45/55/65 ans, ceci avant de nous adresser comme auparavant l'exemplaire bleu de la feuille de match ainsi que ceux des ½ finales et finale.

Ces Championnats sont également inscrits (y compris les exempts) sous la rubrique Dossier – Seniors Plus.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments sportifs et amicaux.

PS : Pour toutes les rencontres d'équipes des Seniors Plus 45/55/65 ans, il est indispensable que les licences des joueurs aient été renouvelées **avant le 1er octobre 2011** pour enregistrer leurs résultats valablement.

Roger DUPONT

Président de la Commission Seniors Plus



**REGLEMENT ADDITIF CONCERNANT LES CHAMPIONNATS DE PARIS
INTERCLUBS PAR EQUIPES – 45/ 55 et 65 ans – 2012**

**CLASSEMENTS DES JOUEURS ET COMPOSITION DES
EQUIPES 45 / 55 D & M et 65 M ans**

- a) Lors de l'engagement de votre équipe, en août au plus tard, vous avez précisé les classements des 4 joueurs les mieux classés, soit donc leur classement de l'année se terminant le 30/09/2011.
- b) Le championnat est élaboré en tenant compte, entre autres, de ces classements.
- c) Pendant toute la durée du Championnat de Paris, (phase finale comprise) les équipes sont formées d'après le classement au 01/10/2011, même après la publication de nouveaux classements.
- d) Pour les équipes qualifiées en Championnat de France, à l'issue des Championnats de Paris, leur composition sera établie sur la base des nouveaux classements.